



Ensembles et Ecole de Musique et des Arts de l'Intercommunalité du Val de Gartempe
2 Place du Vieux Marché 86500 MONTMORILLON
Tél. : 05.49.91.16.70
E-mail : emig.valdegartempe@gmail.com / www.emig86.fr
Association N°W862000957 - SIRET 43977041300037 - APE 8559B

TARIFS ANNEE 2026 - 2027

1- COTISATION 20 € / année

2- TARIFS COURS Par trimestre, sur 3 trimestres de mi-septembre à fin juin

Formule	Tarif base	Tarif 1	Tarif 2
Pack formation 1 = Cuivres - Bois - Percussions : Formation Musicale (FM) + 1/2h instrument + 1 atelier pratique collective	168 €	151 €	128 €
Pack formation 2 = Cuivres - Bois - Percussions : Formation Musicale (FM) + 3/4h instrument + 1 atelier pratique collective	227 €	204 €	173 €
Pack formation 3 = Cordes - Piano & orgue - Chant : Formation Musicale (FM) + 1/2h instrument + 1 atelier pratique collective	211 €	191 €	163 €
Pack formation 4 = Cordes - Piano & orgue - Chant : Formation Musicale (FM) + 3/4h instrument + 1 atelier pratique collective	285 €	258 €	220 €
Atelier pratique collective seul (pour 1h d'atelier – prorata si autre durée)	80 €	72 €	62 €
Instrument ou chant seul (1/2 h)	227 €	204 €	173 €

- Tarif base : Résidents hors de la Communauté de Communes Vienne & Gartempe
- Tarif 1 : Résidents de la Communauté de Communes Vienne & Gartempe et hors des communes participant au fonctionnement de l'EMIG
- Tarif 2 : Résidents de la Communauté de Communes Vienne & Gartempe et d'une des communes participant au fonctionnement de l'EMIG (liste des communes arrêtée au 1er janvier de l'année civile en cours – nous consulter).

3- REMISES

- Pratiques collectives

Elèves de cours individuels membres d'un orchestre adhérent à l'EMIG (UMM et Lyre Trimouillaise) : -10%
Les remises s'appliquent uniquement sur le tarif du premier pack de formation

- 2^{ème} instrument

-30% La remise s'applique pour un même élève sur le tarif du second pack de formation par ordre de tarif décroissant (2^{ème} instrument ou 2^{ème} demi-heure du même instrument)

- Famille

2^{ème} élève de la même famille : -5%

3^{ème} élève de la même famille et suivants : -8%

Les remises s'appliquent sur les cotisations et le deuxième, troisième tarif et suivants, par ordre décroissant

4- LOCATION D'INSTRUMENTS (selon disponibilité de l'école) : 35 € par trimestre

Conditions de règlement : 2 chèques établis à l'ordre de l'EMIG et déposés à l'école avant le premier cours.

Chèque n°1 : cotisation annuelle + cours + location éventuelle du 1er trimestre (chèque encaissé au 15/10/2026).

Chèque n°2 : cours + location éventuelle des 2^{ème} et 3^{ème} trimestres (chèque encaissé au 15/01/2027).

Autres modes de règlement : nous consulter